

Compte rendu de la séance du 09 décembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Anne BESSON

Ordre du jour:

- 1- Adoption du compte rendu de la séance du 21 octobre 2021
- 2 Ratios "promus-promouvables" pour les avancements de grade
- 3- Vote de crédits supplémentaires
- 4- Clôture du budget lotissement
- 5- Plan de financement Aménagement de la cité Prat Marsau
- 6- Participation d'un agriculteur au déneigement
- 7- Rapport eau et assainissement
- 8- Rapport ordures mélangées
- 9- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Adoption du compte rendu de la séance du 21 octobre 2021 (DE 2021 46)

Monsieur le Maire présente pour approbation le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021.

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve le compte-rendu du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2021

Ratios "promus-promouvables" pour les avancements de grade (DE 2021 47)

Le Maire rappelle à l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus – promovables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique (CT). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 30 septembre 2021,

Le Maire propose à l'assemblée, de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés

Vote de crédits supplémentaires - marmanhac (DE 2021 48)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6521	Déficit budgets annexes administratifs	16000.00	
6745	Subv. aux personnes de droit privé	-16000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2313 - 29	Constructions	-11000.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	11000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MARMANHAC, les jour, mois et an que dessus.

Clôture budget annexe "lotissement" (DE 2021 49)

M. le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe «Lotissement» a été ouvert par délibération en date du 26 mars 2003 afin de répondre à la création du lotissement "Hameau des poètes".

Compte tenu de la vente des deux derniers lots, ce budget n'a plus lieu d'exister.

Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune ont été réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er}: ACCEPTE la clôture du budget annexe « lotissement» au 31 décembre 2021

Article 2: DIT que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Plan de financement Aménagement de la cité Prat Marsau (DE 2021 50)

M. le Maire expose que le projet d'aménagement de la cité Prat Marsau est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), au titre du Fond Cantal Solidaire (F.C.S.),

Le Plan de financement de cette opération serait le suivant :

1 - aménagement de la cité Prat Marsau:

Coût total :	283 018.04€ H.T.
DETR :	113 207.22 € H.T. soit 40% du projet global
FCS :	84 505.41 € H.T. soit 30% du projet global

Autofinancement : 84 505.41€ H.T. soit 30% du projet global

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- Arrête le projet d'aménagement de la cité Prat Marsau
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- Sollicite une subvention au titre du Fond Cantal Solidaire (F.C.S.)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces projets

Participation d'un agriculteur au déneigement (DE 2021 51)

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune s'est équipée d'une lame niveleuse pour équiper le tracteur d'un exploitant agricole qui procède aux déneigements des routes communales en cas de besoin.

Que conformément à l'article 10 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 qui permet aux exploitants agricoles de participer au déneigement des routes, l'exploitant agricole peut apporter son concours à la commune.

Pour sa participation au déneigement, Monsieur Le Maire propose que la rémunération de l'agriculteur soit fixée à 75 € de l'heure;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de participation au déneigement avec l'agriculteur concerné.

- Les crédits budgétaires seront prévus aux budgets des exercices concernés.

Rapport eau et assainissement 2020

Mme Gaillard présente le rapport de la CABA sur l'eau et l'assainissement 2020. Après l'exposé, le conseil prend acte. Le rapport est consultable en mairie

Rapport ordures ménagères 2020

Mme Gaillard présente le rapport de la CABA sur les ordures ménagères 2020. Après l'exposé, le conseil prend acte. Le rapport est consultable en mairie

Questions diverses

Suite à la commission grand cycle de l'eau à la CABA du 8 décembre, une augmentation du prix de l'eau est annoncé (+1.5€ sur les abonnements, =0.03€/m³ eau, =0.06€/ m³ assainissement). Cela sera voté au prochain conseil communautaire du 16 décembre.

Une réunion de la commission des affaires scolaires est prévue le 13 janvier 2022 à 20h. A l'ordre du jour, les ressources humaines de l'école notamment le remplacement de Mme Gibert suite à son départ en retraite, et le PEDT (Projet Educatif de Territoire) qui doit être rédigé en concertation avec le projet d'école (l'ancien PEDT avait été rédigé par le Centre Social). Ce nouveau PEDT permettra une bonification des aides de la CAF pour les activités périscolaires. Ce projet doit être déposé avant le 7 mai 2022.

Concernant la salle de motricité, les travaux devraient débiter à partir du 15 décembre. L'APE a vidé le garage, l'association Aux Coeurs de la Vallée devrait le faire ce week-end. Les enseignants vont s'occuper de vider et de trier ce qui se trouve dans le préau d'ici les vacances. Une benne va être installée pendant les vacances de Noël.

Le 27 novembre, la commission environnement a planté un pommier, un poirier et un tilleul sur le commun de Carvialle. Le nettoyage du four à pain a été effectué avec le concours de plusieurs habitants qui ont été récompensés par du café et des croissants.

Une réunion avec les référents randonnées va avoir lieu le 17 décembre à Jussac afin d'évoquer les chemins de randonnées d'intérêt intercommunautaire.

L'IME a fabriqué plusieurs étagères et des bacs pour BD pour la médiathèque à l'Estaplou.

A 21h50, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire



Anne BESSON